



NORTHEAST
COMMUNITY
NETWORK
NECN
RCNE
LE RÉSEAU
COMMUNAUTAIRE
DU NORD-EST



Programme de productivité et des produits agroalimentaires du Nord durables

Objectif du programme

Dans le Nord ontarien, bon nombre de producteurs et d'entreprises agricoles et alimentaires éprouvent de la difficulté à financer l'achat de matériel en vue de l'expansion de l'entreprise comme la transformation à valeur ajoutée, la prolongation de la saison, l'amélioration de la productivité ainsi que les projets de technologie propre. Le Programme de productivité et des produits agroalimentaires du Nord durables est à l'intention des producteurs agricoles, des entreprises et des collaborations en matière de production et de transformation d'aliments du Nord ontarien. Ce programme fournira jusqu'à 5 000 \$ correspondant à 75 % de partage des coûts en vue de l'achat de matériel pour des activités admissibles. Les collaborations de trois entités ou plus peuvent être admissibles à un maximum de 15 000 \$ correspondant à 75 % de partage des coûts en vue de l'achat de matériel.

Demands admissibles

- Les demandeurs admissibles doivent être des personnes juridiques ayant l'autorité de conclure un accord juridique. Par exemple, les personnes juridiques pourraient être des sociétés par actions, des organismes sans but lucratif, des producteurs du secteur primaire, des entreprises de transformation, des distributeurs, des Premières Nations, des Métis ou des Inuits.
- Les collaborations comptant trois partenaires ou plus seront acceptées. Chaque demandeur de la collaboration doit être une personne juridique.
- Au moins une composante de l'entreprise des demandeurs doit se trouver dans le Nord ontarien et l'activité du projet doit avoir lieu dans le Nord ontarien. Pour les collaborations, au moins deux des collaborateurs (personnes juridiques) doivent être des entreprises, des organismes ou des personnes situés dans le Nord ontarien.
- Tant les entreprises en démarrage que les entreprises existantes sont admissibles. On s'attend des entreprises en démarrage (au cours des trois premières années d'exploitation) qu'elles fournissent un plan d'affaires avec leur demande.

Buts du programme

- Stimuler le développement et l'expansion du secteur agroalimentaire dans le Nord ontarien.
- Aborder des défis propres à la production agroalimentaire du Nord ontarien comme la plus brève saison de production, la distance séparant les exploitations des marchés et le manque d'économies d'échelle.
- Promouvoir la transformation à valeur ajoutée et les pratiques novatrices en matière de production et de transformation qui accroissent l'extensibilité, la rentabilité et la capacité concurrentielle.
- Améliorer le rendement ou l'utilisation des ressources, réduire les incidences écologiques et l'empreinte carbone tout en améliorant la rentabilité.



Critères d'examen du projet

La priorité sera accordée aux projets en fonction des critères suivants :

- À quel point les produits à développer constituent-ils une nouveauté pour le Nord ontarien (volet des nouveaux produits)?
- De quelle façon les techniques de prolongation de la saison seront-elles appliquées aux produits (volet de la prolongation de la saison)?
- Quelles nouvelles économies seront mises en œuvre pour augmenter la production et diminuer les frais d'exploitation (volet de la productivité)?
- Le projet démontre clairement des bienfaits environnementaux et écologiques à une échelle d'incidences (volet de la technologie propre dans le domaine agroalimentaire);
- L'utilisation de matériel ou de processus novateurs;
Définition de l'innovation : L'innovation, c'est le processus de générer et d'appliquer des idées en vue de produits, de processus, de technologies ou de services nouveaux ou grandement améliorés;
- L'extensibilité du projet (capacité d'expansion de la production ou des ventes);
- Les retombées économiques ou des ventes du projet sur l'entreprise et sur le Nord ontarien;
- Un plan de marketing ou de distribution clair;
- Un solide plan d'affaires (entreprises en démarrage seulement);
- Le fait de bien remplir la demande.

Volets d'activité des projets admissibles

Les projets admissibles peuvent se trouver dans l'un des volets suivants :

- **Prolongation de la saison** – Les projets qui permettent aux producteurs de prolonger leur saison de production ou de prolonger l'offre saisonnière de leurs produits périssables grâce à l'entreposage. Par exemple, les projets admissibles pourraient être l'achat ou la construction d'abris-serres ou d'autres serres, ou la construction d'entrepôts frigorifiques.
- **Nouveaux produits** – Les projets qui permettent aux producteurs agricoles et d'aliments de créer des produits primaires ou transformés qui sont nouveaux pour l'entreprise. Par exemple, les projets admissibles pourraient être la création d'un produit alimentaire transformé prêt à manger ou la capacité de produire un nouveau produit fermier. Le matériel du projet pourrait être du matériel de transformation des aliments ou des fibres, ou du matériel de production alimentaire.
- **Amélioration de la productivité** – Les projets qui *utilisent des technologies ou des processus novateurs* pour accroître l'efficacité de l'exploitation et pour améliorer leurs processus ou leurs produits. Le matériel du projet pourrait être du matériel de production ou de suivi des animaux (technologie de lecture des étiquettes d'oreille), du matériel de transformation de la viande ou du matériel d'emballage d'aliments.
- **Technologie propre dans le domaine agroalimentaire** – Les projets qui adoptent une technologie propre à l'échelon de la ferme ou de l'entreprise et qui appuient l'amélioration de la performance environnementale



NORTHEAST
COMMUNITY
NETWORK
NECN
RCNE
LE RÉSEAU
COMMUNAUTAIRE
DU NORD-EST



tout en favorisant la productivité, la croissance et la capacité concurrentielle. Les projets admissibles doivent améliorer la performance environnementale par rapport aux technologies standards ou les plus communes. Par conséquent, les initiatives en matière d'efficacité énergétique, de remanufacturing, ou d'amélioration de la productivité ne comprennent pas nécessairement l'adoption ou l'adaptation d'une technologie propre. Des exemples de projets qui pourraient être admissibles à ce volet sont la technologie agricole de précision pour l'irrigation et la fertilisation, le compostage et la gestion des déchets, la technologie de serre à environnement contrôlé et l'amélioration du rendement en matière d'eau ou d'énergie.

Coûts admissibles

Tous les coûts doivent se limiter aux achats qui permettent directement aux activités du projet admissible d'avoir lieu. Le matériel usagé est admissible. Les coûts admissibles comprennent, mais non de façon limitative, ce qui suit :

- Le matériel de transformation des aliments ou des fibres;
- Les abris-serres ou les autres serres;
- Le matériel d'emballage ou d'étiquetage d'aliments;
- Le matériel d'entreposage frigorifique;
- Les matériaux de construction;
- Le matériel de production agricole;
- Les coûts de livraison de matériel;
- Les améliorations de la technologie.

Le **matériel** peut se définir comme des biens immobilisés que la ou le propriétaire a l'intention de détenir ou dont celle-ci ou celui-ci a l'intention de bénéficier pendant une période d'un an ou plus.

Coûts inadmissibles

- L'installation, l'entretien ou la réparation du matériel;
- Le matériel roulant (définition ci-jointe);
- Les stocks;
- Les coûts de main-d'œuvre;
- Les biens non durables (tout matériel non permanent, produit ou ouvrage qui ne peut pas servir pendant plusieurs années).
- L'achat ou la location à bail de terres ou de bâtiments;
- Les cadeaux ou les incitatifs;
- Le logiciel;
- La TVH.



NORTHEAST
COMMUNITY
NETWORK
NECN
RCNE
LE RÉSEAU
COMMUNAUTAIRE
DU NORD-EST



Autres exigences du programme

1. Le demandeur doit joindre une copie de ses statuts constitutifs, de son numéro d'inscription d'entreprise agricole, de son permis principal d'entreprise ou de son enregistrement du nom commercial, selon celui qui s'applique (exigé avec la demande).
2. Les entreprises en démarrage (au cours des trois premières années d'exploitation) doivent présenter un plan d'affaires avec leur demande. (On peut mettre à leur disposition un modèle de plan d'affaires.)
3. Un formulaire d'admission de client dûment rempli (exigé une fois que les demandeurs auront reçu leur approbation.)
4. **Tous les projets approuvés aux termes de ce programme doivent être achevés et toutes les factures doivent être présentées au SSMIC d'ici le 31 décembre 2019 (pour le groupe de clients 5).** Les demandeurs de projet approuvé peuvent présenter UNE demande de remboursement par projet.
5. Les demandeurs peuvent présenter une demande par période d'admission. Les demandeurs dont la demande est approuvée peuvent recevoir jusqu'à concurrence de 10 000 \$ en financement du programme pendant toute la durée du programme. Tous les projets approuvés doivent être achevés et clos avant que le demandeur puisse faire une nouvelle demande.
6. Les clients doivent consulter les exigences en matière de rapports énoncés dans les conditions de la feuille de renseignements sur la demande avant de faire leur demande.

Veillez communiquer avec votre représentante régionale ou votre représentant régional (ci-dessous) pour recevoir un formulaire de demande.

Votre représentante ou votre représentant expliquera l'admissibilité de votre projet et répondra à toute question que vous pourriez avoir. Celle-ci ou celui-ci est aussi à votre disposition pour examiner votre demande avant que vous la présentiez et pour faire qu'elle soit dûment remplie.

Il NEST PAS recommandé de présenter votre demande sans en parler au représentant ou à l'une des représentantes suivantes.

Cathy Bouchard (Algoma/Manitoulin) snapp@rainalgoma.ca ou 705 942-7927, poste 3135

Antoine Vezina (Cochrane/Temiskaming/Nipissing) antoine.vezina@timmins.ca ou 705 360-2600, poste 7081

Allison Muckle (Sudbury/Parry Sound/Muskoka) snappsudbury@gmail.com ou 705 694-0165

Andrea Habinski (Nord-Ouest) andrea@cloverbeltlocalfoodcoop.com ou 807 738-7761





Définition du matériel roulant

Par « matériel roulant », on entend tout véhicule polyvalent (tout usage) qui servirait à transporter des articles ou à faire des livraisons d'un endroit à l'autre.

	COÛTS INADMISSIBLES	COÛTS ADMISSIBLES
EXEMPLE	Chargeuse à direction à glissement	Accessoires, comme une tarière pour poteaux
EXEMPLE	Tracteur	Accessoires destinés à des utilisations agricoles, presse à balles cylindriques, matériel aratoire, cueilleuse, moissonneuse
	Quad	Remorque pour aliments pour animaux
	Matériel polyvalent	Matériel agricole prévu pour un seul usage

Définition de la productivité

La productivité désigne le point auquel une entreprise convertit les intrants (facteurs de production comme la main-d'œuvre, les matières, les machines et le capital) en biens et en services ou en extrants (production). La productivité se mesure en comparant la quantité de biens et de services produits aux intrants qui ont servi à leur production. On atteint la productivité en :

1. Utilisant la technologie pour améliorer un bien ou un service. Cette utilisation comprend habituellement d'importantes améliorations en matière de spécifications techniques, de composants et de matières, de convivialité ou d'autres caractéristiques fonctionnelles;
2. Examinant l'installation et les processus existants. Cet examen entraîne habituellement une méthode de production ou de livraison nouvelle ou grandement améliorée et il pourrait comprendre d'importants changements en matière de techniques ou de matériel.